

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 mars 2021

SOUTIEN AUX PROJETS D'ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE

La crise sanitaire a mis en lumière la difficulté pour certains d'entre nous d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité, pour des raisons financières ou d'éloignement.

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a donc décidé d'allouer 30 millions d'euros au soutien de projets favorisant l'accès des populations modestes ou isolées à des aliments frais et locaux.

Cette mesure est déclinée dans chaque département sous forme d'appel à projets et vise à soutenir :

- les producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;
- les associations / start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous ;
- les initiatives de développement de commerces solidaires ambulants.

Elle permet de financer des dépenses d'investissements matériels, comme des véhicules de distribution alimentaire, des équipements de stockage ou des aménagements de locaux ainsi que des prestations nécessaires à la réalisation du projet, comme l'ingénierie ou la formation.

450 000 euros du plan de relance sont ainsi alloués au soutien des projets en faveur de l'alimentation locale et solidaire dans le département du Rhône. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 15 septembre 2021 sur la plateforme demarches-simplifiees.fr.

Dans le cadre de la sélection des projets, une attention particulière sera portée aux caractères coopératif, avec création de synergie entre différents acteurs, innovant, en développant des démarches en faveur de publics non bénéficiaires des circuits actuels d'aide alimentaire, et structurant sur le long terme.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle